

RAPPORT ANNUEL

Exercice au 29 décembre 2017



MACIF EQUILIBRE ES

Fonds d'épargne salariale

Société de Gestion

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Dépositaire et Conservateur

SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Teneur de Comptes Conservateur de Parts :

NATIXIS INTEREPARGNE - 30, avenue Pierre Mendès - 75013 PARIS
CREELIA - 10/14 chemin du Thon - 26956 VALENCE

Gestion comptable :

SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Sommaire

Rapport de Gestion

Comptes Annuels
au 29 décembre 2017

Rapport du Commissaire
aux Comptes

ORIENTATION DE GESTION

MACIF Equilibre ES est le Fonds Nourricier du FCP Maître OFI RS Equilibre. Le FIA est investi en totalité et en permanence dans les parts N (FR001322356) dudit Fonds « OFI RS Equilibre », et le solde en liquidités.

Sa classification, son objectif de gestion, son indicateur de référence, sa stratégie de gestion et son profil de risque sont identiques à ceux de l'OPCVM Maître.

En raison de ses propres frais, la performance du Fonds Nourricier MACIF Equilibre ES sera inférieure à celle de l'OPCVM Maître OFI RS Equilibre.

Rappel des caractéristiques du Fonds Maître OFI RS Equilibre

Objectif de gestion

Le Fonds a pour but de surperformer, sur un horizon de placement recommandé supérieur ou égal à trois ans, son indicateur de référence, avec pour objectif de maintenir la volatilité du portefeuille inférieure à 10% par an.

Indicateur de référence

L'indice de référence est l'indice composite suivant : 30% de l'indice EuroStoxx (Dividendes Nets Réinvestis) + 47% de l'indice Bofa Merrill Lynch Euro Government Index + 23% de l'indice Markit Iboxx Euro Liquid Corporate.

Cet indice composite ne définit pas de manière restrictive l'univers d'investissement mais permet à l'investisseur d'appréhender la performance et le risque qu'il peut attendre de son investissement dans le Fonds.

Le Fonds n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice. Il réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent le conduire à des écarts significatifs avec le comportement de cet indice.

Stratégie de gestion

L'univers d'investissement du Fonds est défini par l'ensemble des actions de la zone euro, des obligations (souverain, entreprises, high yield - à caractère spéculatif - convertibles) libellées en euro et des instruments monétaires libellées en euro.

Sur la base d'une allocation dynamique, la gestion investit sur des titres vifs, des OPC et/ou des contrats financiers, correspondant à son univers d'investissement, sans toutefois chercher à répliquer la pondération de l'indice composite.

L'allocation entre les différentes catégories d'actifs s'effectue en respectant les contraintes d'exposition suivantes :

- Actions : de 0 à 60% de l'actif net ;
- Obligations : de 0 à 100% de l'actif net ;
- Instruments monétaires : de 0 à 100% de l'actif net.

Le Fonds ne sera pas directement exposé au risque de change. Il pourra être exposé indirectement dans la limite de 10% à travers les OPC sélectionnés.

Sur la base de son univers d'investissement, la gestion procède, trimestriellement ou en tant que de besoin en fonction des conditions du marché, à une allocation stratégique, basée sur un modèle quantitatif développé au sein du Groupe OFI, entre les différentes classes d'actifs afin de gérer leurs contributions au risque global. Ce modèle ne se base en aucun cas sur des hypothèses d'estimations de performances futures, ni d'analyse de tendance, mais uniquement sur des niveaux de volatilité et de corrélations entre les actifs. Le respect de l'objectif de maintien de la volatilité à un niveau inférieur à 10% pourra impliquer une réduction de l'effet de levier du Fonds et ainsi une moindre performance en lien avec la réduction du niveau de risque de l'OPC. En fonction des conditions de marché et de ses vues, le gérant a par la suite toute latitude pour procéder de manière discrétionnaire à une allocation tactique qui viendra modifier l'allocation stratégique par la mise en place de couvertures ou expositions spécifiques via des contrats financiers.

La stratégie d'investissement en actions consiste en une sélection de titres de sociétés cotées au sein d'un univers d'investissement large composé de titres de la zone euro et accessoirement dans des valeurs en dehors de la zone euro mais émises en euros.

Dans ce cadre, le portefeuille est géré de manière active, sur la base d'investissements dynamiques sur ces valeurs. Ainsi, la répartition géographique et sectorielle du portefeuille est une résultante de l'ensemble des choix individuels de sociétés cibles de l'univers d'investissement et peut différer sensiblement de l'indicateur de référence.

En fonction des conditions de marché, le gérant décidera d'une allocation des poids sur chaque segment obligataire. La sélection des titres est faite sur la base de plusieurs niveaux d'analyses que sont : Analyse macroéconomique – Analyse financière – Sélection des émetteurs.

Le Fonds peut investir tant sur des obligations de catégorie « Investment Grade » que sur des titres de catégorie « haut rendement » (« High Yield » i.e. « catégorie spéculative » ou « Speculative Grade »), libellés en euro. Il peut également intervenir sur des obligations non notées. Le portefeuille peut également investir en obligations convertibles libellées en euros.

Pour la partie sélection action et sélection obligataire, le gérant complète son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille. Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance.

L'équipe d'analyse ISR définit un référentiel sectoriel des enjeux clés (Environnement, Social, Gouvernance listés ci-dessus), en sélectionnant pour chaque secteur d'activité les enjeux ESG les plus importants pour ce secteur.

Les notes ESG des sociétés sont utilisées pour établir un score ISR correspondant au classement de la note ESG de l'émetteur par rapport aux autres acteurs de son super secteur ICB (niveau 2). Le score ISR est établi sur une échelle de 0 à 5 – le niveau de 5 correspondant à la note meilleure ESG du secteur.

En fonction de ce score, une catégorie ISR est attribuée à chaque société : Leaders – Impliqués – Suiveurs – Incertains – Sous Surveillance. Les OPC ISR susceptibles d'être sélectionnés par le présent Fonds, font également l'objet d'une notation par transparence, via le calcul du Score ISR moyen pondéré du portefeuille. Par convention, pour l'établissement des catégories ISR tel que décrit ci-dessus, ils sont considérés comme appartenant au secteur « Banks ».

Processus pour les placements actions :

Les catégories ISR sont déterminées au sein de l'indice Eurostoxx, au niveau de chaque super-secteur ICB (niveau 2). L'univers d'investissement éligible est défini par l'exclusion de l'univers d'investissement des sociétés présentant la catégorie ISR « Sous Surveillance ».

Pour rappel : la classification ICB est une classification sectorielle internationale permettant de faciliter la comparaison des entreprises selon 4 niveaux de classification. La classification ICB distingue 10 industries (ICB1), puis à l'intérieur de ces industries, 19 super-secteurs (ICB2), 41 secteurs (ICB3) et 114 sous-secteurs (ICB4). Chaque valeur est classée uniquement dans l'un de ces 114 sous-secteurs, selon sa source principale de revenu

Processus pour les placements taux et les OPC :

Les catégories ISR sont déterminées au niveau de l'Univers de l'ensemble des émetteurs analysés (soit environ 2700 actuellement).

L'univers d'investissement éligible est défini par l'exclusion de l'univers d'investissement des émetteurs privés et des Etats présentant la catégorie ISR « Sous Surveillance ».

Enfin, au niveau de la sélection des OPC, le processus s'effectue en 3 étapes principales : Identification de produits comparables en eux, analyse quantitative et qualitative du comportement des produits les plus performants par famille et validation d'une sélection par une analyse approfondie des portefeuilles et processus de gestion. La stratégie d'investissement du Fonds pourra être intégralement déployée à travers des OPC, qui pourront représenter 100% de l'actif net.

Le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers, à terme ferme ou conditionnel, négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étranger et/ou de gré à gré. Sur ces marchés, le Fonds peut recourir en couverture ou en exposition aux produits suivants : futures - options - swaps de taux d'intérêt - Caps, Floors – CDS mono-émetteurs et/ou Indices de CDS et/ou Options sur Indices de CDS. Les opérations sur les marchés dérivés actions, de taux et de crédit pourront être utilisées dans la limite de 100% de l'actif net (Cette limite pourra toutefois être temporairement dépassée dans certaines situations de marché).

Profil des risques du Fonds Maître OFI RS Equilibre

Risque de perte en capital

L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs, y compris sur la durée de placement recommandée et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, le Fonds ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque inhérent à la gestion discrétionnaire

La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque actions

Le Fonds est investi ou exposé sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les variations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché entraîneront une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de taux d'intérêt

En raison de sa composition, le Fonds peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. La valeur liquidative baissera en cas de hausse des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Du fait de son orientation de gestion, le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse.

Risque de crédit

Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés ou publics, ou de leur défaillance, la valeur des obligations privées peut baisser ; la valeur liquidative du Fonds baissera en conséquence.

Risque lié à la détention d'obligations convertibles

Le Fonds peut être exposé aux obligations convertibles ; ces dernières peuvent faire apparaître une sensibilité action résiduelle et connaître de fortes variations liées à l'évolution des cours des actions sous-jacentes. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Fonds baissera en cas d'évolution défavorable.

Risque de contrepartie

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Fonds d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

Risque de modèle

Le processus de gestion du Fonds repose en partie sur l'utilisation d'un modèle propriétaires servant à déterminer le niveau de risque d'un actif vis-à-vis des autres actifs en portefeuille. Il existe un risque que ce modèle ne soit pas efficient. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion.

De façon accessoire, l'investisseur peut également être exposé au risque suivant :

Risque de change

Ce risque correspond au risque de variation des devises étrangères affectant les OPC détenus par le Fonds. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Fonds baissera en cas d'évolution défavorable du cours des devises autres que l'euro.

La société de gestion utilise un système de gestion de la liquidité approprié et a adopté des procédures permettant de suivre le risque de liquidité du FIA et garantissant que le profil de liquidité des investissements est conforme à ses investissements sous-jacents. Les modalités de suivi et de gestion de la liquidité du FIA seront détaillées dans le rapport de gestion annuel.

Le FIA n'a pas recours à l'effet de levier.

Durée de placement recommandée

La durée de placement recommandée est de 3 ans.

Néanmoins, nous attirons l'attention des porteurs sur la durée légale de blocage de leurs avoirs pendant 5 ans.

METHODE CHOISIE PAR LA SOCIETE DE GESTION POUR MESURER LE RISQUE GLOBAL

Pour l'OPC Maître :

L'engagement est calculé selon la méthode probabiliste avec une VaR absolue sur un horizon d'une semaine avec une probabilité de 95%. Cette VaR ne devra pas excéder 5% de l'actif net.

Le niveau de levier maximal du Fonds, donné à titre indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 200%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, le Fonds se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

Pour le FCPE nourricier :

La méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

A compter du 10 mars 2017, les changements intervenus ont été les suivants :

- Le FCPE MACIF Equilibre ES est devenu Nourricier des parts N du FCP OFI Equilibre ;
- Modification de la politique d'investissement, de l'objectif de gestion, du profil de risque ;
- Changement d'indicateur de référence au profit de l'indice composite 30% de l'indice EuroStoxx Dividendes Nets Réinvestis + 47% de l'EuroMTS Global + 23% de l'indice Markit Iboxx Euro Liquid Corporate ;
- Modification des modalités de rachat : heure limite de centralisation des ordres fixée désormais au mercredi jusqu'à 23H59 contre jusqu'au jeudi avant 16H précédemment ;
- Modification des frais de gestion.

Puis, le 31 mars 2017, le FCPE MACIF Equilibre ES a été impacté par les modifications apportées à son FCP Maître OFI Equilibre, à savoir :

- Changement de dénomination du Fonds Maître au profit d'OFI RS Equilibre ;
- Modification de l'un des composants de l'indice composite : l'indice Bofa Merrill Lynch Euro Government Index au lieu de l'indice EuroMTS Global ;
- L'analyse ISR s'étend dorénavant à la sélection d'OPC en sus de la sélection action et de la sélection obligataire.

Enfin, le 06 décembre 2017, la classification « Diversifiée » étant supprimée au 31 décembre 2017, cette dernière n'apparaît plus dans le prospectus. Aucune modification quant à la stratégie et les règles de gestion du Fonds.

CHANGEMENT(S) A VENIR

A compter du 24 janvier 2018, l'actuelle part N du Fonds Maître OFI RS Equilibre deviendra une part de distribution pure.

PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES

Le Groupe OFI a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du groupe OFI, la Société OIS.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe OFI. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés.
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties »).
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre.
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe OFI peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un Fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le Fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- fournit le service d'exécution d'ordres ;
- collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

FRAIS D'INTERMEDIATION

Vous trouverez sur le site Internet du Groupe à l'adresse <http://www.ofi-am.fr/inout/animations/espaceMIF.php> toutes les mesures prises pour appréhender les nouvelles dispositions réglementaires liées à la MIF. Est notamment présent le compte- rendu relatif aux frais d'intermédiation en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF.

INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS DU FIA

Dans le cadre de la mise en application de la Directive AIFM 2011/61/UE du 08 juin 2011 et de la gestion de Fonds d'investissements alternatifs (FIA), la Société a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

1) Eléments qualitatifs

La politique de rémunération de la Société a été établie par le Comité Stratégique du Groupe OFI. Le Comité Stratégique est composé de représentants des actionnaires et des membres du Directoire de la Société. Il n'intègre pas de représentant du personnel, la Société n'étant pas elle-même soumise à une telle obligation réglementaire ou statutaire.

Il fixe la politique de rémunération et s'assure de sa mise en œuvre.

La politique de rémunération de la Société promeut une gestion saine et efficace du risque, aligne à la fois les intérêts des investisseurs, de la Société et des gérants FIA, et tend à réduire les conflits d'intérêts potentiels entre les commerciaux et les investisseurs. Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs et aux valeurs de la Société.

La rémunération fixe correspond à la rétribution normale du collaborateur pour la prestation attendue correspondant à sa qualification. La rémunération variable tient compte notamment du résultat de la Société, de ses besoins en fonds propres et de la qualité de la gestion et du service proposé aux investisseurs.

Personnel concerné par la politique de rémunération : toutes les personnes qui participent à la prise de risque au niveau des Fonds ou de la Société : dirigeants, gérants, CIO, responsables des fonctions de contrôle, personnels assimilés par leur niveau de rémunération variable, commerciaux.

Appréciation de la performance et des risques : celle-ci est réalisée en fonction du personnel concerné.

La performance des gérants et responsables de gestion s'appuie sur des critères quantitatifs (classement de chaque Fonds dans un univers témoin) et qualitatifs (réalisation d'objectifs, observation de la politique de gestion des risques, conformité avec les règlements internes ou externes, suivi des process de gestion, contribution des preneurs de risques aux risques opérationnels).

Concernant les dirigeants, les critères retenus se rapportent à la performance globale de l'entreprise (évolution du bénéfice d'exploitation, réalisation d'objectifs stratégiques, image, notoriété...).

Pour les fonctions de contrôle, les critères retenus ont traités aux risques opérationnels, réglementaires et réputationnels.

Enfin, la performance des commerciaux est appréciée sur des critères classiques dès lors qu'ils ne provoquent pas de conflits d'intérêts avec les porteurs : collecte, évolution du chiffre d'affaire, taux de pénétration, réussites de campagne, nouveaux clients...

Enveloppe de rémunération variable : sur la base d'une enveloppe globale, une partie est attribuée aux preneurs de risques et le reste aux autres personnels concernés. La répartition est ensuite faite par les managers en tenant compte des facteurs d'appréciation décrits ci-dessus.

Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :

Pour les personnes dont la rémunération variable est inférieure à 100k€ ou bien à 30% du salaire fixe, celle-ci est versée immédiatement et en totalité en cash.

Pour les autres, la part qui ne serait pas versée en numéraire est versée sous forme de provisions, permettant ainsi de réaliser l'alignement des risques entre les différentes parties, (FIA, GFIA et preneurs de risques) : provisions indexées sur un panier déterminé ou un panier global. Une part (60%) est versée immédiatement, dont 50% en cash et 10% en provisions indexées, les 40% restant étant versés sous forme de provisions, libérées par tranches égales au cours des trois années suivantes, sans période de rétention.

Cette allocation pourra faire l'objet de révision à la baisse en fonction de l'évolution des critères quantitatifs et qualitatifs au cours des années suivantes, selon une notion de malus.

2) Eléments quantitatifs

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2016, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par

OFI ASSET MANAGEMENT à l'ensemble de son personnel (soit **231 personnes** bénéficiaires au 31 décembre 2016) s'est élevé à **24 157 205 euros**. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice : **19 023 705 euros, soit 78.75%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice : **5 133 500 euros, soit 21.25%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, **3 683 079 euros** concernaient les « cadres dirigeants » (soit **18 personnes** au 31 décembre 2016), **10 207 369 euros** concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des Fonds gérés (soit **78 personnes** au 31 décembre 2016).

COMMENTAIRES DE GESTION

Contexte économique et financier exercice 2017

Economie

Sur le plan économique, la période a été marquée par une amélioration progressive de la conjoncture mondiale, et ce dans toutes les grandes zones.

Pourtant, le contexte politique a été très dense. Les investisseurs, qui avaient été surpris par le vote en faveur du Brexit, l'ont été une seconde fois avec l'élection inattendue de Donald Trump à la présidence des États-Unis. Mais, à chaque fois, les marchés ont retenu que cela pouvait favoriser un scénario de reflation par une logique de relance budgétaire.

Ces doutes politiques ont finalement été totalement dissipés au printemps 2017, avec l'élection d'Emmanuel Macron en France.

Au final, les perspectives de croissance ont été révisées à la hausse. Le rythme a accéléré et le FMI s'attend ainsi à une croissance de près de 3,5% en 2017 et 2018. Cet exercice s'est caractérisé également par une grande synchronisation au plan mondial, il n'y a en effet pratiquement plus de pays en récession.

Aux États-Unis, la croissance a dépassé, dans un premier temps, le rythme de 3% avant de refluer en milieu d'année et d'accélérer à nouveau en fin de période, stimulée par le programme de baisse des impôts pour les entreprises et les ménages qui a été décidé en fin d'année. Au final, la croissance US de 2017 devrait dépasser 2% en fin de période.

La zone euro n'a pas été impactée par le Brexit et, au contraire, a surpris par son dynamisme avec des indicateurs avancés au plus haut depuis plusieurs années dans pratiquement tous les pays en fin d'année 2017. La croissance de la zone a ainsi dépassé le rythme de 2%, ce qui est considéré comme son rythme potentiel. Certains pays commencent à toucher les dividendes des réformes prises, comme l'Espagne qui tourne à plus de 3%.

Le Royaume Uni a, tout d'abord bénéficié de la baisse de la livre, avant de donner des signes de ralentissement sérieux en fin de période face à l'incertitude totale sur le scénario de Brexit. La croissance devrait toutefois se stabiliser autour de 1.5%.

Dans le reste du monde, les pays émergents se sont dans l'ensemble rétablis et les flux d'investissement sont largement revenus sur ces marchés. La Chine avait suscité le doute en 2015, avec une forte baisse du Yuan et des inquiétudes sur la bulle immobilière et de crédit. Finalement, sa croissance a été supérieure à la cible de 6,5% donnée par le gouvernement.

Parallèlement le Brésil et la Russie sont progressivement sortis de récession.

Taux d'intérêt

Dans ces conditions, les Banques Centrales ont maintenu des politiques accommodantes, mais ont commencé à préparer les marchés à l'imminence d'une stratégie de sortie. C'est la raison pour laquelle, les taux ont monté sur la période, mais dans des proportions limitées.

Le 10 ans allemand est donc passé d'un rendement négatif de -0.11% à 0.45% en fin de période. De même, le TNotes 10 ans US est passé de 1.59% à 2.40%. Ces tensions ont toutefois été limitées car les investisseurs étaient déjà dans l'ensemble positionnés pour une hausse des taux et par ailleurs, des programmes d'achats en zone euro ont asséché les marchés.

Les spreads périphériques se sont détendus au vu du contexte plus favorable. Les spreads « corporates » sont restés serrés et stables sur la période. Les obligations High Yield ont également nettement progressé, de 7.5% aux États-Unis et de 6.2% en Europe, portant les rendements à des niveaux de faiblesse inégalés pour cette classe d'actifs (2.2% sur le Gisement européen).

Les obligations émergentes ont été également recherchées avec, au final, des performances de 15.21% en monnaies locales et 10.26% en devises fortes.

Les taux monétaires n'ont pas été modifiés en zone euro si bien que l'Eonia est resté en territoire négatif : sa performance sur l'exercice est de -0.36%. Aux États-Unis, la FED a également été très prudente dans sa stratégie de relèvement des taux directeurs : la cible pour les Fed Funds s'établit à 1,25/1.50% après trois relèvements de 25 points de base (bp).

Les obligations convertibles ont obtenu de belles performances, en liaison avec la performance des actions : 10% pour l'indice Monde (en dollars), +3.5% en Europe et +7% en Eurozone sur les meilleurs indices.

Sur les devises, le dollar a reculé contre la grande majorité des devises, notamment de 12% vis-à-vis de l'euro. Dans l'ensemble, les monnaies émergentes ont également progressé contre le dollar, mais dans des proportions beaucoup plus limitées qu'au cours des mois précédents : par exemple, le réal brésilien s'est stabilisé contre le dollar après avoir gagné plus de 25% depuis ses points bas de début 2016. Le peso mexicain a suivi le même cheminement avec une progression de 5% sur l'exercice. Notons la stabilité du RMB, la devise chinoise, contre le dollar durant la période. En Europe, la baisse de la livre s'est atténuée et ne perd que 4.5% contre l'euro sur la période.

Les marchés actions ont bénéficié de l'amélioration économique et de la baisse de la prime de risque politique.

En effet, les résultats des entreprises ainsi que les perspectives données par leurs dirigeants ont encouragé les investisseurs. Pour la première fois depuis quelques années, les analystes ont donc révisé à la hausse leurs estimations.

De ce fait, les performances des marchés actions sont très bonnes sur la période : +9% pour l'indice des actions internationales (en euros), +22% à Wall Street (en dollars) où tous les grands indices ont battu des records historiques : +12.5% pour les actions de la zone euro, +13% pour le CAC 40, +21% pour les actions émergentes (en euros).

Le style croissance a continué à surperformer notamment grâce aux valeurs technologiques aux États Unis. A noter également la performance des actions chinoises, cotées localement, qui progressent également de près de 25% en devises locales. Enfin, concernant les matières premières, l'or affiche sur la période une hausse de près de 13% (en dollars) et le pétrole est resté stable, à près de 60 dollars sur le WTI en début comme en fin de période.

Gestion

MACIF Equilibre ES a réalisé une performance de 6.13%, contre un indice composite en hausse de 5.98%.

Au 29 décembre 2017, le nombre de parts du Fonds est de 12652.3340.

L'actif net du Fonds est de 2 372 685.14 EUR.

Le 10 mars 2017, le Fonds est devenu Nourricier du Fonds Maître OFI Equilibre.

Sur la période du 30/12/2016 au 10/03/2017, MACIF Equilibre ES a réalisé une performance de 1.74%, contre un indice composite en hausse 1.59%.

Sur cette période, le Fonds a eu une allocation stable en ligne avec son indice de référence, soit 50% actions de la zone euro, 25% d'obligations gouvernementales et 25% de monétaire.

L'exposition aux marchés actions a été le principal moteur de performance.

Le support obligataire a contribué négativement à la performance, cependant les obligations corporate « investment grade » ont mieux résisté que le segment des obligations gouvernementales, permettant au Fonds de créer un écart par rapport à son indice de référence.

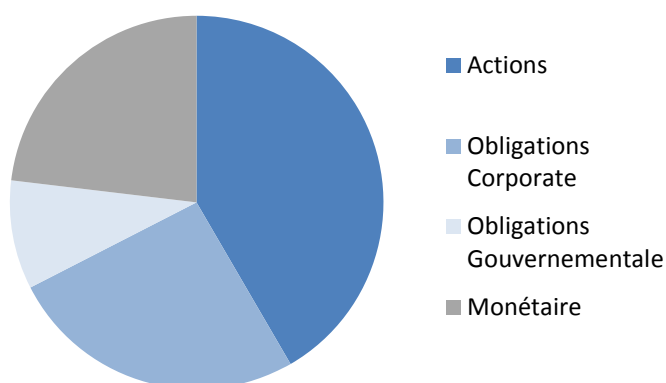
A compter du 10 mars 2017, le FCPE MACIF Equilibre ES est devenu nourricier des parts N du FCP OFI Equilibre. Ce changement a entraîné un changement de l'indicateur de référence au profit de l'indice composite 30% de l'indice EuroStoxx Dividends Nets Réinvestis + 47% de l'EuroMTS Global + 23% de l'indice Markit Iboxx Euro Liquid Corporate.

Sur la période du 10/03/2017 au 29/12/2017, MACIF Equilibre ES a réalisé une performance de 4.32%, en ligne avec son indice de référence.

Au cours de cette période, le marché actions a progressé de 8.11%, l'exposition sur ce marché a évolué entre 31% et 45.6%, soit une pondération qui est restée au-dessus de celle de l'indice de référence. L'allocation actions a ainsi contribué positivement à la performance.

Les indices obligataires s'inscrivent en hausse de 2.4% pour les entreprises et de 2.92% pour les emprunts d'états. L'allocation a été négative sur le compartiment obligataire, en effet la surpondération des obligations d'entreprises au détriment des obligations gouvernementales a pénalisé la performance. Cependant cette contribution a été contrebalancée par un effet sélection positif.

A décembre 2017, la répartition des actifs est la suivante :



COMMENTAIRES ISR DU FONDS MAITRE OFI RS EQUILIBRE

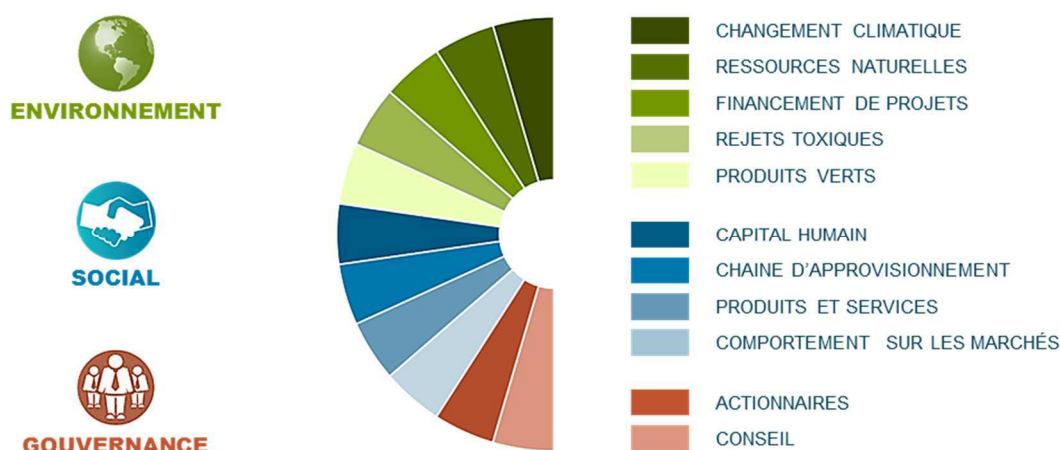
Analyse ESG Émetteurs privés

L'analyse ESG est réalisée par le Pôle d'Analyse ISR d'OFI Asset Management.

Nature des critères ESG pris en compte

Sur la base d'une étude exhaustive des textes internationaux fondateurs du Développement Durable, notamment du Pacte Mondial, des règlements internationaux (OCDE, OIT) et des codes nationaux des pays européens, une liste d'enjeux « génériques » est établie par l'équipe d'analyse ISR

Ces enjeux sont répartis en 11 grandes thématiques



Raisons du choix des critères ESG retenus

Au sein de la liste de l'ensemble des enjeux ESG « génériques »,

Pour chaque secteur d'activités, les enjeux Environnementaux et Sociaux ayant un impact important pour ce secteur sont sélectionnés. Cette sélection est le résultat d'une analyse des risques susceptibles d'impacter les parties prenantes de l'émetteur et l'émetteur lui-même.

Les enjeux de Gouvernance sont identiques pour l'ensemble des secteurs d'activités. En effet les bonnes pratiques attendues dans ce domaine sont indépendantes de la nature des activités, aussi bien dans le fonctionnement du Conseil que dans les relations avec les actionnaires minoritaires.



Informations utilisées pour l'analyse

L'analyse ESG est basée sur plusieurs sources d'information

- Analyses provenant d'agences spécialisées : MSCI, VIGÉO, PROXINVEST, REPRISK.
- Analyses et données provenant de différents médias et brokers spécialisés
- Analyses réalisées par l'équipe d'analyse ISR d'OFI AM, portant sur les controverses ESG, la gouvernance, les outils de pilotage de la RSE...
- Analyses provenant de la société civile (ONG, syndicats...)
- Communication officielle de l'entreprise (Rapport annuel, rapport DD, contact direct...)

Méthodologie et résultats de l'analyse

La méthodologie d'analyse ESG repose sur une approche sectorielle qui met l'accent sur les enjeux significatifs pour les émetteurs au regard de leurs activités. La sélection des enjeux est effectuée par confrontation à une matrice de risques qui permet de conserver ceux pouvant avoir un impact immédiat ou différé sur la valeur de l'émetteur.

Cette analyse est traduite par une notation de chaque émetteur. Les résultats obtenus sont ensuite classés au sein de chaque Super Secteur ICB (Approche dite « Best-in-Class »). Selon leur niveau de performances ESG, une catégorie ISR (Investissement Socialement Responsable) est ensuite affectée à chaque émetteur :

- **Sous surveillance** : émetteurs présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG, représentant au minimum 15 % des émetteurs de l'univers.

Les autres émetteurs sont répartis en 4 catégories égales en nombre d'émetteurs :

- **Incertains** : émetteurs dont les enjeux ESG sont faiblement gérés
- **Suiveurs** : émetteurs dont les enjeux ESG sont moyennement gérés
- **Impliqués** : émetteurs actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
- **Leaders** : émetteurs les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG

Résultats de l'analyse au 29 Décembre 2017

A fin décembre, 98.6% des émetteurs privés détenus directement étaient couverts par une analyse ESG.

La répartition par catégories ISR des titres détenus en portefeuille était la suivante :



Source : OFI AM et Factset au 29/12/2017



Appréciation des risques ESG

Sont considérés comme « à risque » au niveau ESG les émetteurs appartenant à la catégorie « **Sous surveillance** » du fait de la faiblesse de leur prise en compte de la RSE et qui font l'objet d'importantes controverses ESG.

INFORMATIONS ESG INVESTISSEMENT

Informations relatives à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement

Changements effectués suite à l'analyse

Intégration de l'analyse ESG dans la politique d'investissement

Le présent fonds intègre l'analyse ESG dans son processus d'investissement.

Une présentation détaillée de ce processus est disponible dans le Code de Transparence du fonds, disponible en ligne sur le site www.ofi-am.fr, en sélectionnant le fonds, puis onglet « Documents ».

Évaluation des émissions de carbone financées

Émissions financées

Mode de calcul :
$$\frac{\text{Encours détenu} \times \text{Total des émissions carbone de la société}}{\text{Total du passif de la société}}$$

En 2017, 169.1 tonnes équivalent CO2 ont été émises pour chaque million d'Euro investi par Ofi RS Equilibre. Cette information concerne 78% de l'encours du Fonds.

Les émissions Carbone ou émissions de GES (Gaz à Effet de Serre), exprimées en tonnes équivalent CO2, sont des données qui proviennent soit des entreprises – directement ou via des déclarations faites au Carbon Disclosure Project, soit des données estimées par un prestataire (MSCI).

Ces émissions comportent trois catégories (Source : ADEME) :

- Émissions directes de GES (ou SCOPE 1) : Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses...
- Émissions à énergie indirectes (ou SCOPE 2) : Émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation.
- Autres émissions indirectes (ou SCOPE 3) : Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions...

Même s'il serait souhaitable d'utiliser les trois Scopes pour calculer les intensités, le niveau de normalisation du Scope 3 est actuellement insuffisant pour permettre une utilisation pertinente dans la comparaison entre plusieurs entreprises

Stratégie d'engagement et de vote

La stratégie d'engagement a pour objectif de dialoguer avec les émetteurs afin de favoriser une meilleure prise en compte des enjeux ESG par ces derniers et/ou une plus grande transparence sur leur prise en compte de ces enjeux.

Cet engagement se décline de manière globale au niveau de la Société de Gestion, et non fonds par fonds. Il se matérialise par l'établissement d'un dialogue direct avec des émetteurs, sur des thématiques ou des enjeux précis. Ce dialogue fait partie intégrante du processus d'analyse ISR, et est mise en œuvre selon les principes décrits dans la Politique d'Engagement publiée sur le site (https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR_politique-engagement.pdf)

Les actions d'engagement portent sur :

- les émetteurs dont l'évaluation de la prise en compte des enjeux de RSE révèle un retard par rapport à ses pairs (émetteurs de la catégorie ISR « Sous Surveillance »)
- les émetteurs qui font l'objet de controverses importantes, lorsque des informations complémentaires peuvent être utiles à l'analyse ESG (notamment informations sur les mesures prises pour éviter le renouvellement de telles controverses)

Un bilan annuel des actions menées est publié sur le site (http://www.ofi-am.fr/isr_la_recherche_ISR.php)

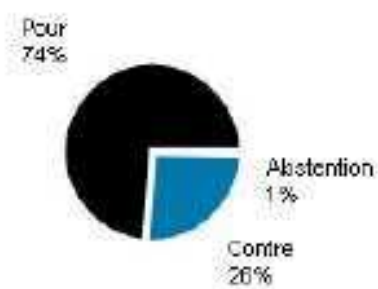
EXERCICE DES DROITS DE VOTE AUX ASSEMBLEES GENERALES

Un bilan annuel de l'exercice des droits de vote exercés par OFI AM est disponible sur le site : https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR_rapport-de-vote.pdf

Pour Ofi RS Equilibre, le bilan des votes du 1^{er} Janvier au 29 décembre 2017 a été le suivant :

Nombre de ..	Période
AG où nous avons exercé nos droits de vote	72
AG avec au moins un vote Contre ou Abstention	61
Résolutions votées	1 068
Résolutions votées Contre ou Abstention	281
Résolutions déposées ou co-déposées avec d'autres actionnaires	0
Résolutions déposées par des actionnaires que nous avons soutenues (vote Pour)	0

Orientation des votes



INFORMATIONS RELATIVES AU FIA

Actifs non liquides et gestion de la liquidité

L'actif du Fonds n'est pas investi sur des actifs non liquides.

La société de gestion met en œuvre régulièrement des stress tests de liquidité, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité des Fonds. Le risque de liquidité est évalué par rapport à l'actif des Fonds (scénarii de réduction de liquidité des actifs en portefeuille) et à leur passif (simulation de demandes de rachat de parts en fonction de la typologie de porteurs).

Profil de risque actuel

Le niveau de risque reflète les risques des marchés dans lesquels l'OPCVM Maître OFI RS Equilibre est exposé.

Le risque du Fonds se situe en date du **29 décembre 2017** au niveau [4] de l'indicateur synthétique. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre Fonds étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

Risque de perte en capital

L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs, y compris sur la durée de placement recommandée et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, le Fonds ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque inhérent à la gestion discrétionnaire

La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque actions

Le Fonds est investi ou exposé sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les variations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché entraîneront une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de taux d'intérêt

En raison de sa composition, le Fonds peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. La valeur liquidative baissera en cas de hausse des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Du fait de son orientation de gestion, le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse.

Risque de crédit

Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés ou publics, ou de leur défaillance, la valeur des obligations privées peut baisser ; la valeur liquidative du Fonds baissera en conséquence.

Risque lié à la détention d'obligations convertibles

Le Fonds peut être exposé aux obligations convertibles ; ces dernières peuvent faire apparaître une sensibilité action résiduelle et connaître de fortes variations liées à l'évolution des cours des actions sous-jacentes. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Fonds baissera en cas d'évolution défavorable.

Risque de contrepartie

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Fonds d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

Risque de modèle

Le processus de gestion du Fonds repose en partie sur l'utilisation d'un modèle propriétaires servant à déterminer le niveau de risque d'un actif vis-à-vis des autres actifs en portefeuille. Il existe un risque que ce modèle ne soit pas efficient. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion.

De façon accessoire, l'investisseur peut également être exposé au risque suivant :

Risque de change

Ce risque correspond au risque de variation des devises étrangères affectant les OPC détenus par le Fonds. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Fonds baissera en cas d'évolution défavorable du cours des devises autres que l'euro.

Gestion du risque

La société de gestion a mis en place une politique de suivi et de gestion des risques lui permettant de s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs et de la bonne adéquation de la liquidité de l'actif par rapport à celle du passif. La fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques définis au sein du prospectus du Fonds (hard guidelines) et effectue un suivi quotidien des différents risques liés aux actifs. Un contrôle de la structuration à la création du Fonds afin de s'assurer de l'adéquation actif/passif ainsi qu'un contrôle des valorisations sont également effectués.

Levier du Fonds au 29 décembre 2017

Ci-dessous les leviers du Fonds calculés conformément à la réglementation européenne mentionnée à l'article 109 du règlement délégué UE n° 231/2013 :

- méthode brute [**100.01%**]

- méthode de l'engagement [**100.02%**]

INFORMATIONS RELATIVES A L'ESMA

1) Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts)

Au 29/12/2017, nous ne détenons aucune position de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts).

2) Les contrats financiers (dérivés)

Change : Pas de position au 29/12/2017

Taux : Pas de position au 29/12/2017

Crédit : Pas de position au 29/12/2017

Actions – CFD : Pas de position au 29/12/2017

Commodities : Pas de position au 29/12/2017

INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION

Sur l'exercice clos au 29 décembre 2017, le FCPE n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Bilan au 29 décembre 2017 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/12/2017	30/12/2016
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	2 372 950,40	1 319 486,86
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	2 372 950,40	1 319 486,86
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 372 950,40	1 319 486,86
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	-	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
Comptes financiers	5,85	39 586,41
Liquidités	5,85	39 586,41
Total de l'actif	2 372 956,25	1 359 073,27

Bilan au 29 décembre 2017 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/12/2017	30/12/2016
Capitaux propres		
Capital	1 527 257,67	1 128 195,27
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	848 223,66	232 268,66
Résultat de l'exercice (a, b)	-2 796,19	-1 544,85
Total des capitaux propres	2 372 685,14	1 358 919,08
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	271,11	154,19
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	271,11	154,19
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	2 372 956,25	1 359 073,27

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	29/12/2017	30/12/2016
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	29/12/2017	30/12/2016
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Crédits d'impôt	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	-	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	5,57	-
Autres charges financières	-	-
Total (II)	5,57	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	-5,57	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	2 188,33	1 563,38
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	-	-
Résultat net de l'exercice (I - II + III - IV + V)	-2 193,90	-1 563,38
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	-602,29	18,53
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VII)	-	-
Résultat (I - II + III - IV + V +/- VI - VII)	-2 796,19	-1 544,85

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est la valeur unitaire de la part. Elle est calculée le dernier jour de bourse ouvré non férié de la semaine en divisant l'actif net du fonds par le nombre de parts émises.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

-les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étrangers sont évaluées au prix du marché. L'évaluation au prix du marché de référence est effectuée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion. Ces modalités d'application sont précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

-Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au Contrôleur légal des comptes à l'occasion de ses contrôles.

-Les instruments du marché monétaire sont évalués à leur valeur de marché

-les parts ou actions d'OPCVM ou du FIA sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.

-les titres de l'entreprise non admis aux négociations sur un marché réglementé :

a) Titres non admis aux négociations sur un marché réglementé donnant accès au capital de l'entreprise

Les titres de capital émis par l'entreprise sont évalués conformément aux méthodes objectives d'évaluation d'actions en tenant compte, selon une pondération appropriée à chaque cas, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise.

Ces critères sont appréciés, le cas échéant, sur une base consolidée ou, à défaut, en tenant compte des éléments financiers issus des filiales significatives.

À défaut, les titres sont évalués selon la méthode de l'actif net réévalué d'après le bilan le plus récent.

La méthode d'évaluation des titres de capital émis par l'entreprise doit être définie par un expert indépendant éventuellement désigné en justice.

Remarque : La valeur de l'entreprise peut être déterminée sur la base des derniers comptes annuels arrêtés, mais non encore approuvés. Si une différence est constatée après l'approbation, la société de gestion de portefeuille rectifie la valeur.

Si, pour assurer la liquidité du FIA, la société de gestion de portefeuille est contrainte à réaliser une transaction significative à un prix différent de cette évaluation, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix.

b) Titres de créance et instruments du marché monétaires non admis aux négociations sur un marché réglementé émis par l'entreprise

La méthode d'évaluation des titres de créance est déterminée par un expert indépendant, lors de la souscription par le fonds de ces titres et chaque fois qu'un événement ou une série d'événements ultérieurs sont susceptibles de conduire à une évolution substantielle du risque de défaillance de l'entreprise. L'expert indépendant peut éventuellement être désigné en justice.

En application de l'article R. 3332-27 du code du travail, seuls sont éligibles à l'actif du FIA les titres de créance non cotés bénéficiant d'un engagement de rachat à première demande par l'entreprise de ces titres ou lorsqu'il a été instauré un mécanisme équivalent garantissant le rachat de ces titres dans les mêmes conditions.

-les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur et les modalités d'application sont précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

-Les opérations visées à l'article R. 214-32-22 du code monétaire et financier sont évaluées à leur valeur de marché selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion et précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

Si, pour assurer la liquidité du FIA, la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction significative à un prix différent de cette évaluation, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le FCP a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,60% TTC ; tout OPC inclus à la charge du fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- dans certains cas, une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Les frais indirects

Le fonds investira dans des OPC ou fonds d'investissement dont la moyenne des frais de gestion fixes ne dépassera pas 1,80% TTC (dont frais de gestion fixes maximum du fonds Maître de 0.80% et frais de gestion indirects du fonds Maître de 1.00%).

Les rétrocessions éventuellement perçues des OPC sur lesquels l'OPC investit lui seront reversées.

Affectation des sommes distribuables

Capitalisation.

Evolution de l'actif net du Fonds d'épargne salariale (en euros)

	29/12/2017	30/12/2016
Actif net en début d'exercice	1 358 919,08	1 249 857,58
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises au Fonds d'épargne salariale)	1 442 151,96	222 192,95
dont participation ou compléments de participation	86 514,33	63 878,25
dont plan d'épargne ou intéressement	219 905,12	53 803,96
dont transferts	1 039 293,10	21 108,38
dont arbitrages	-	-
dont versements volontaires et abondements	96 439,41	83 402,36
dont autres	-	-
dont droits d'entrée à la charge de l'entreprise - prélevés	6 115,66	91,19
dont droits d'entrée à la charge de l'entreprise - rétrocedés	-6 115,66	-91,19
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises au Fonds d'épargne salariale)	-514 446,09	-159 098,07
dont rachats par les salariés - parts disponibles	-385 965,08	-153 676,75
dont rachats par les salariés - accession à la propriété	-	-
dont rachats par les salariés - mariage	-	-
dont rachats liés au départ à la retraite	-	-
dont rachats liés au départ de l'entreprise	-	-
dont transferts	-128 481,01	-5 421,32
dont arbitrages	-	-
dont autres	-	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	470 059,75	233 957,62
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-10,00	-13,22
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-381 795,66	-186 414,40
Différence d'estimation exercice N	64 209,01	
Différence d'estimation exercice N - 1	446 004,67	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	
Différence d'estimation exercice N - 1	-	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-2 193,90	-1 563,38
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	2 372 685,14	1 358 919,08

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	5,85	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par nature de taux (suite)

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	5,85	0,00	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

		%		%		%		%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise (suite)

		%		%		%		%
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	29/12/2017
Créances	
Total créances	-
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-271,11
Total dettes	-271,11
Total	-271,11

Souscriptions rachats

Parts émises	7 788,5447
Parts rachetées	2 827,0554

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	0,12
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par le Fonds d'épargne salariale avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
Néant				
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
Néant				
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
Néant				
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0013223567	OFI RS EQUILIBRE N	22 729,41	104,40	2 372 950,40

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/12/2017	30/12/2016
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-2 796,19	-1 544,85
Total	-2 796,19	-1 544,85
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-2 796,19	-1 544,85
Total	-2 796,19	-1 544,85
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/12/2017	30/12/2016
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	848 223,66	232 268,66
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	848 223,66	232 268,66
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	848 223,66	232 268,66
Total	848 223,66	232 268,66
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

**Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du Fonds d'épargne salariale
au cours des cinq derniers exercices (en euros)**

	29/12/2017	30/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Actif net					
en EUR	2 372 685,14	1 358 919,08	1 249 857,58	1 074 097,76	997 594,93
Nombre de titres					
Parts	12 652,3340	7 690,8447	7 305,9735	6 737,4411	6 426,5729
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	187,52	176,69	171,07	159,42	155,22
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	66,81	29,99	-56,87	4,16	4,20 ⁽¹⁾

(1) La capitalisation unitaire à partir de 31/12/2013 est celle du résultat et des plus ou moins-values nettes.

Pour les exercices précédents, la capitalisation unitaire est uniquement celle du résultat.

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2017

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Actions et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			2 372 950,40	100,01
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			2 372 950,40	100,01
OFI RS EQUILIBRE N	EUR	22 729,41	2 372 950,40	100,01
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			-	-
Créances			-	-
Dettes			-271,11	-0,01
Comptes financiers			5,85	0,00

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2017 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
ACTIF NET			2 372 685,14	100,00



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2017

MACIF EQUILIBRE ES
FONDS D'EPARGNE SALARIALE NOURRICIER
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OFI ASSET MANAGEMENT
22, rue Vernier
75017 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale nourricier MACIF EQUILIBRE ES relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale nourricier à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 30/12/2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



MACIF EQUILIBRE ES

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux porteurs de parts

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs sur la situation financière et les comptes annuels.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



MACIF EQUILIBRE ES

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Il incombe à la société de gestion de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, et de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'OPC.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



MACIF EQUILIBRE ES

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM